



Bulletin

Surveillance épidémiologique

Date de publication : 29 avril 2026

ÉDITION CORSE

Semaine 17-2026

Points clés de la semaine

Vaccination (page 2)

À l'occasion de la semaine européenne de la vaccination 2026, le **bilan des couvertures vaccinales 2025** de plusieurs valences pour la Corse chez les nourrissons, les adolescents et les jeunes adultes : le **bulletin** est disponible en cliquant [ici](#).



Un **focus sur les résultats concernant la vaccination en Corse, issus du Baromètre de Santé publique France 2024**, sont présentés en page 2 :

- trois adultes sur quatre étaient favorables à la vaccination ;
- un quart des adultes de 65 ans et plus était réticent à la vaccination contre le Covid-19.

Pollens et allergie (page 5)

L'exposition aux pollens était à un niveau élevé dans le centre corse, et modéré ou faible dans le reste de l'île, principalement en lien avec les pollens d'aulne et de graminées.

L'activité pour allergie chez SOS Médecins continuait d'augmenter mais restait à un niveau habituel pour la saison.

Mortalité

Pas de surmortalité observée.

Evolution du dispositif des maladies à déclaration obligatoire (page 7)

Les maladies à déclaration obligatoire deviennent maladies à signalement obligatoire.

Focus Baromètre de Santé publique France : vaccination

Contexte

L'adhésion à la vaccination en France, suivie depuis plus de 20 ans par le Baromètre de Santé publique France, était globalement en hausse depuis 2020 mais restait sous le niveau observé avant la pandémie grippale H1N1_{pdm2009} en 2010. En 2024, au niveau national, l'adhésion diminuait légèrement, avec environ 8 adultes sur 10 se déclarant favorables à la vaccination [1]. L'adhésion restait inégale selon les niveaux socio-économiques et les régions.

Les données du Baromètre de Santé publique France permettent de suivre le niveau d'adhésion à la vaccination et d'estimer la proportion de personnes réticentes à certaines vaccinations en particulier. Elles permettent également de décrire les disparités socio-économiques qui y sont associées.

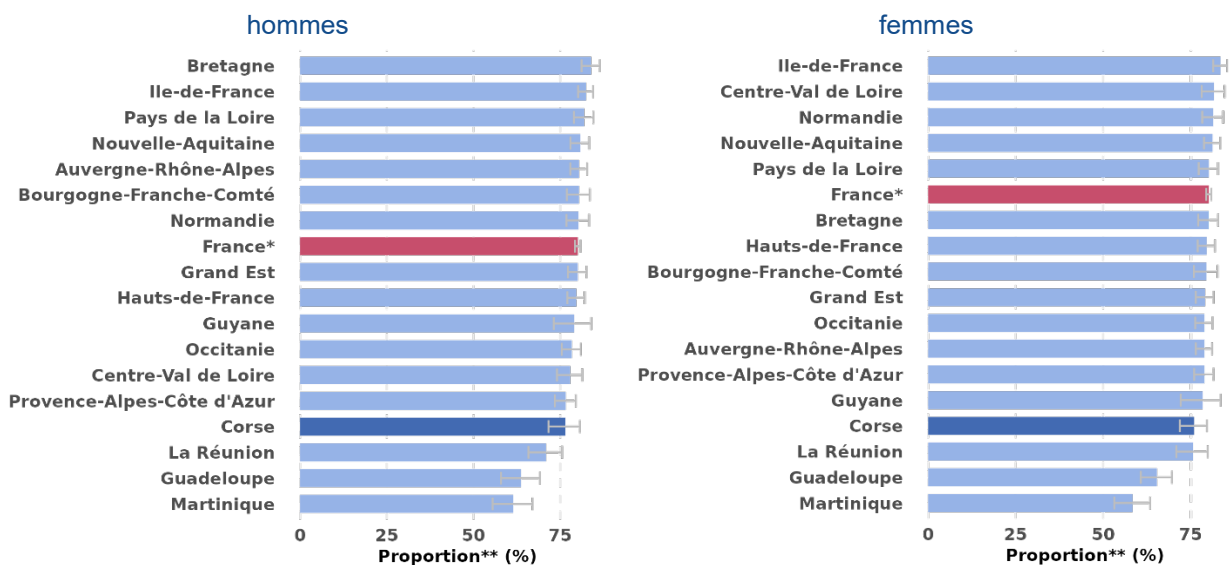
Résultats

Adhésion à la vaccination

Avec 76,1 % d'adultes âgés de 18 à 79 ans se déclarant être très ou plutôt favorables à la vaccination, la Corse était la région hexagonale présentant les taux d'adhésion les plus faibles, que ce soit chez les hommes ou les femmes (figure 1). Même si ces écarts n'étaient pas significatifs, de par le nombre de participants, cette tendance à une plus faible acceptation de la vaccination en Corse et en Paca, par rapport aux régions de l'ouest de l'hexagone, était la même que celle retrouvée pour les couvertures vaccinales [2,3]. Il n'y avait pas de différence entre sexes ni classes d'âges pour la proportion d'adultes favorables à la vaccination en général.

L'adhésion à la vaccination en général augmentait suivant l'aisance financière. Par ailleurs, les cadres et professions intellectuelles supérieures présentaient des niveaux d'adhésion supérieurs aux autres catégories professionnelles.

Figure 1. Proportion d'adultes de 18 à 79 ans favorables à la vaccination en général par sexe et par région de résidence, France*, 2024



* France hexagonale, Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion

** proportion standardisée (méthode directe) sur le sexe, l'âge et le mode de collecte

— intervalle de confiance à 95 %

Source : Baromètre Santé publique France 2024

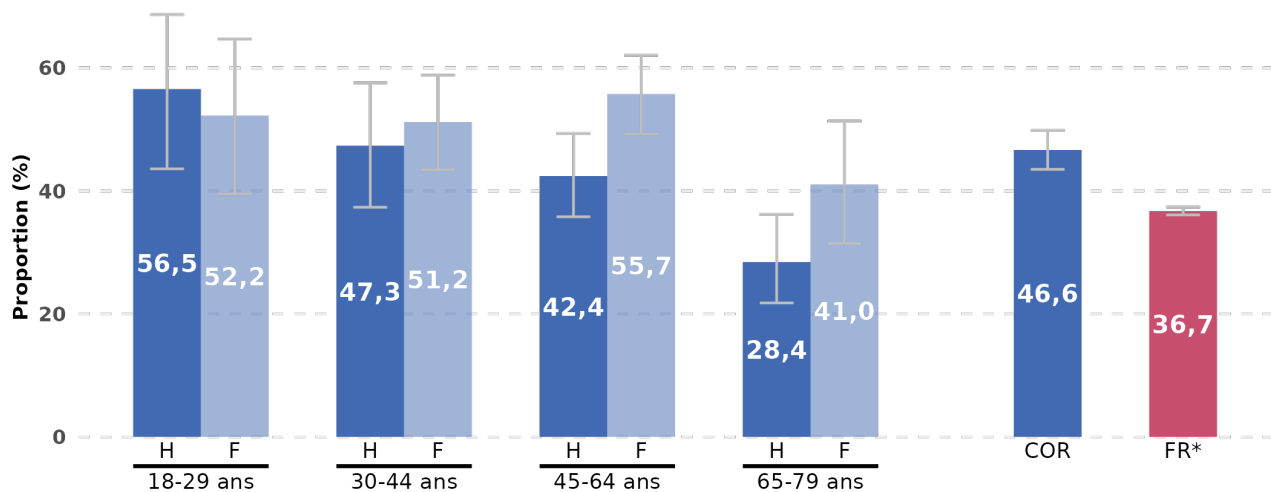
Réticences à certaines vaccinations

En Corse, 46,6 % des personnes de 18 à 79 ans interrogées se déclaraient défavorables à certaines vaccinations, soit dix points de plus qu'au niveau national (figure 2). Les femmes tendaient à être plus défavorables à certaines vaccinations que les hommes (50,5 % contre 42,5 %).

La proportion d'adultes défavorables à certaines vaccinations diminuait avec l'âge. Chez les hommes, cette proportion semblait diminuer avec l'âge, alors que chez les femmes, cette proportion semblait stable entre 18 et 64 ans, avant de diminuer chez les 65-79 ans.

L'hésitation envers certaines vaccinations diminuait suivant l'aisance financière.

Figure 2. Proportion d'adultes de 18-79 ans déclarant être défavorables à certaines vaccinations par âge et par sexe, Corse, France, 2024

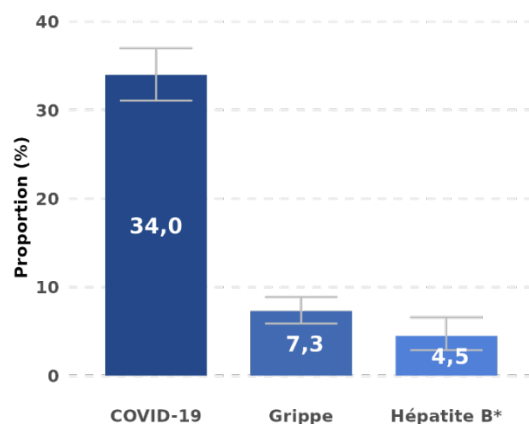


I intervalle de confiance à 95 % ; * France hexagonale, Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion.
Source : Baromètre de Santé publique France, 2024

La vaccination contre la Covid-19 recueillait le plus d'avis défavorables (34,0 %), suivie de la vaccination contre la grippe (7,3 %) puis de la vaccination contre l'hépatite B* (4,5 %) (figure 3).

Chez les personnes âgées de 65 à 79 ans, pour lesquelles les vaccinations Covid-19 et grippe sont recommandées, la proportion de réticences était de 26,2 % pour la Covid-19 et 7,7 % pour la grippe. Pour la Covid-19, cette réticence était plus faible que chez les 18-64 ans (36,5 % de réticence chez ces derniers), alors qu'il n'y avait pas de différence pour la grippe (7,2 % chez les 18-64 ans).

Figure 3. Vaccinations recueillant le plus d'avis défavorables parmi les adultes de 18 à 79 ans, Corse, 2024



I intervalle de confiance à 95 %
Source : Baromètre de Santé publique France, 2024

* La question sur les réticences aux vaccinations a été posée de façon globale sur les hépatites, or, comme la vaccination contre l'hépatite B est recommandée en population générale alors que celle contre l'hépatite A n'est proposée qu'à une population particulière, nous avons considéré que les réticences pour la vaccination hépatite reflétait celle contre la vaccination contre l'hépatite B.

Conclusion

En Corse, trois adultes de 18-79 ans sur quatre se déclaraient favorables à la vaccination, proportion la plus faible parmi les régions hexagonales.

Des différences selon le sexe, les catégories socio-professionnelles et la situation financière étaient observées. Les femmes tendaient à être plus défavorables à certaines vaccinations. Par ailleurs, un niveau d'adhésion supérieur était retrouvé chez les personnes avec les niveaux de revenus les plus hauts, ainsi que pour celles ayant des professions de cadres ou supérieures.

La vaccination contre la Covid-19, et dans une moindre mesure, celle contre la grippe, rassemblaient le plus de réticences chez les adultes de 18 à 79 ans. Les personnes âgées de 65 à 79 ans, ciblées par ces vaccinations, étaient moins réticentes que les personnes les plus jeunes pour la vaccination contre la Covid-19.

L'enjeu est désormais d'augmenter le niveau d'adhésion vaccinale en réduisant les inégalités sociales de santé. Le développement des actions de promotion de la vaccination prenant en compte les différences socio-démographiques identifiées doit être ainsi priorisé.

Pour en savoir plus

Ces résultats sont issus de l'édition 2024 du Baromètre de Santé publique France.

Tous les résultats pour la Corse sont disponibles dans le document suivant :

Le point sur. Baromètre de Santé publique France : résultats de l'édition 2024. Édition Corse. Décembre 2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 81 pages. Disponible ici : <https://www.santepubliquefrance.fr/regions-et-territoires/provence-alpes-cote-dazur-et-corse/enquetes-etudes/barometre-de-sante-publique-france-resultats-de-ledition-2024-edition-corse>

Exposition aux pollens, pouvant générer un risque allergique

En Corse, l'indice pollens, mis en place par Atmo France et les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, est à un niveau élevé dans le centre Corse et de modéré à faible dans le reste de l'île, principalement en lien avec les pollens d'aulne et de graminées.

L'activité des associations SOS Médecins relative aux allergies continuait d'augmenter en S17, mais restait toujours habituelle pour la saison (tableau 1 et figure 1).

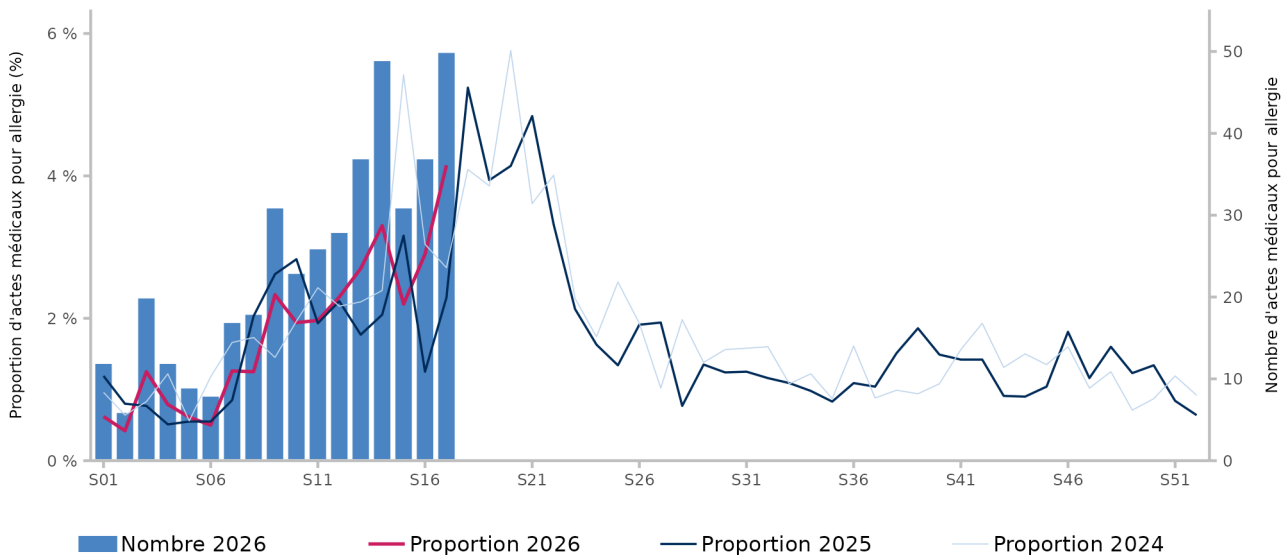
Plus d'informations : [site Internet d'AtmoFrance](#)
[site Cartopollen](#)

Tableau 1 – Indicateurs de surveillance syndromique de l'allergie en Corse (point au 28/04/2026)

ASSOCIATIONS SOS MÉDECINS	S15	S16	S17	Variation (S/S-1)
Nombre d'actes médicaux SOS Médecins pour allergie	31	37	50	+35 %
Proportion d'actes médicaux SOS Médecins pour allergie (%)	2,2	2,9	4,2	+1,3 pt

Les pourcentages d'évolution sont à interpréter avec précaution au vu des faibles effectifs.
Source : SOS Médecins. Exploitation : Santé publique France.

Figure 1 – Nombre et proportion d'actes médicaux SOS Médecins pour allergie en Corse par rapport aux 2 années précédentes (point au 28/04/2026)






Source : SOS Médecins. Exploitation : Santé publique France.

Prévention

Retrouvez sur le site du ministère chargé de la santé les conseils de prévention adaptés.

Recommandations pendant une période pollinique

Pour les personnes se sachant allergiques :

À LA MAISON	À L'EXTÉRIEUR
 <ul style="list-style-type: none">• Rincez vos cheveux le soir	 <ul style="list-style-type: none">• Éviter les activités extérieures qui entraînent une surexposition aux pollens : tonte du gazon, entretien du jardin, activités sportives, etc. En cas de nécessité, privilégiez la fin de journée et le port de lunettes de protection et d'un masque
 <ul style="list-style-type: none">• Aérez au moins 10 mn par jour, de préférence avant le lever et après le coucher du soleil	 <ul style="list-style-type: none">• Évitez de faire sécher le linge à l'extérieur
 <ul style="list-style-type: none">• Évitez d'aggraver vos symptômes en ajoutant des facteurs irritants ou allergisants (tabac, produits d'entretien ou de bricolage, parfums d'intérieur, encens, bougies, etc.)	 <ul style="list-style-type: none">• En cas de déplacement en voiture, gardez les vitres fermées

Pour les personnes ne se sachant pas allergiques :

Si vous présentez de façon gêne répétitive et saisonnière un ou plusieurs des symptômes suivants : crises d'éternuement, nez qui gratte, parfois bouché ou qui coule clair, yeux rouges, qui démangent ou qui larmoient, éventuellement une respiration sifflante ou une toux, vous souffrez peut-être d'une allergie aux pollens.

– L'allergie peut bénéficier de mesures de prévention et de soins. Pour cela **demandez conseil à votre pharmacien ou consultez votre médecin.**

Source : ministère en charge de la santé

Méthodologie

L'indice pollens, mis en place par Atmo France et les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, indique les seuils de concentration dans l'air de 6 taxons (l'ambrosie, l'aulne, l'armoise, le bouleau, les graminées et l'olivier) et prend en compte le caractère allergisant des différents pollens. Cet indice couvre l'ensemble du territoire hexagonal.

Les données sanitaires proviennent de l'association SOS Médecins d'Ajaccio (actes médicaux pour allergie).

Évolution du dispositif des maladies à déclaration obligatoire

Le dispositif des maladies à déclaration obligatoire (MDO) évolue (cf MINSANTE n°2026-06 du 20/04/2026 concernant la dématérialisation des maladies à signalement obligatoire) :

- La terminologie « **maladies à signalement obligatoire (MSO)** » doit désormais être utilisée dans l'ensemble des communications en remplacement de « maladies à déclaration obligatoire (MDO) » ;
- La phase pilote de dématérialisation des MSO a débuté le 22 avril 2026. Cinq MSO sont concernées par la phase « pilote » de dématérialisation : **dengue, chikungunya, maladie à virus Zika, fièvre du Nil occidental et rougeole**. De nouveaux formulaires Cerfa ont également été élaborés pour ces cinq MSO à intervention urgente.

Pour l'ensemble des MSO, les formulaires Cerfa sont toujours accessibles sur le [site Internet de Santé publique France](#).



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Avril 2026

DÉMATÉRIALISATION DES MALADIES À SIGNALEMENT OBLIGATOIRE

À partir du **22 avril 2026**, la dématérialisation des maladies à signalement obligatoire rentre dans sa **phase pilote**



**38 MALADIES À
SIGNALEMENT
OBLIGATOIRE**

33 MALADIES À INTERVENTION URGENTE

Le signalement doit être immédiat.
Il permet la mise en œuvre de mesures de santé publique urgentes

4 MALADIES À SURVEILLANCE PARTICULIÈRE

Signalement dans les meilleurs délais

1 MALADIE À SURVEILLANCE PARTICULIÈRE AVEC TRANSMISSION AUTOMATIQUE À LABOÉ-SI

Anticiper, Protéger et Surveiller

Le signalement obligatoire de certaines maladies à l'autorité sanitaire constitue un **dispositif indispensable en matière de santé publique** :

- Il permet aux **Agences régionales de santé (ARS)**, en lien avec **Santé publique France (SpF)** le cas échéant, de mener les investigations et d'**orienter les mesures de gestion** autour d'un cas ou de cas groupés de pathologies le nécessitant _ MSO à intervention urgente;
- Il permet l'analyse des données à des fins de surveillance épidémiologique et la production d'indicateurs par Santé publique France (SpF) _ MSO à Surveillance

Ce dispositif de signalement obligatoire est au cœur de la surveillance sanitaire. Il permet de détecter les cas de maladies infectieuses et suivre l'évolution de la situation épidémiologique, afin de mettre en œuvre des mesures de prévention et de gestion nécessaires pour les risques de diffusion dans la population.



LA DÉMATÉRIALISATION ET SES ÉTAPES

Indispensable pour simplifier, fluidifier et raccourcir les délais de transmission ainsi que les échanges entre les ARS et les professionnels de santé, les signalements par voie dématérialisée sont faits via :

- Saisie du formulaire de signalement dans le Portail des Signalements des événements sanitaires indésirables – **PSIG** : <https://signalement.social-sante.gouv.fr> accessible aussi depuis le site de Santé Publique France
- Dans une 2^{ème} phase transmission automatique des comptes-rendus d'analyses de biologie médicale vers LABOé-SI

LA PHASE PILOTE

- ✓ Dengue
 - ✓ Chikungunya
 - ✓ Zika
 - ✓ West-Nile
 - ✓ Rougeole
- Nouveaux Cerfa avec données nominatives**

SIGNALER DANS LE PSIG

Sur la page d'accueil du PSIG, cliquez sur « Déclarer une maladie à signalement obligatoire »



Choisissez la MSO à déclarer et compléter le formulaire.

Si vous ne disposez pas d'un compte sur le PSIG, il vous sera demandé d'en créer un, grâce à votre eCPS

Le point focal régional de votre ARS reste votre interlocuteur principal

La réglementation

- Décret n°2023-700 du 31 juillet 2023 - art. 1 relatif à la transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire et à la création du traitement de données à caractère personnel « LABOé-SI » _ articles R. 3113-1 à R. 3113-7 du code de la santé publique (CSP)
- Décret n°2023-716 du 2 août 2023 - art. 1 relatif à la liste des maladies devant faire l'objet d'un signalement en application de l'article L. 3113-1 du CSP _ articles D.3113-8 et D.3113-9 du CSP
- Décret n° 2023-550 du 30 juin 2023 et Arrêté du 30 juin 2023 complétant l'arrêté du 22 août 2011 portant inscription du Covid-19 à la liste des maladies exigeant une surveillance particulière
- Arrêté du 7 août 2023 relatif au système d'information LABOé-SI
- Décret n° 2016-1151 du 24 août 2016 relatif au portail de signalement des événements sanitaires indésirables

Rappel de la liste des maladies à signalement obligatoire

- Botulisme
- Brucellose
- Charbon
- Chikungunya
- Choléra
- Covid-19
- Dengue
- Diphtérie
- Encéphalite à tiques
- Fièvre hémorragiques africaines
- Fièvre jaune
- Fièvre typhoïde et fièvres paratyphoïdes
- Hépatite aiguë A
- Infection aiguë symptomatique par le virus de l'hépatite B
- Infection par le VIH quel qu'en soit le stade
- Infection invasive à méningocoque
- Légionellose
- Leptospirose
- Listériose
- Mésothéliome
- Orthopoxviroses dont la variole
- Paludisme autochtone
- Paludisme d'importation dans les départements d'outre-mer
- Peste
- Poliomyélite
- Rage
- Rougeole
- Rubéole
- Saturnisme chez les enfants mineurs
- Schistosomiase (bilharziose) urogénitale autochtone
- Suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob et autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines
- Tétanos
- Toxi-infection alimentaire collective
- Tuberculose (incluant la surveillance des résultats issus de traitement)
- Tularémie
- Typhus exanthématique
- West Nile virus
- Zika

Actualités

- **Semaine européenne de la vaccination 2026 : protéger les jeunes grâce à la vaccination, un enjeu de santé publique majeur.**

La Semaine Européenne de la Vaccination (SEV) se déroule cette année du 27 avril au 3 mai.

Cet événement est l'occasion de promouvoir la vaccination en rappelant son rôle essentiel pour se prémunir contre de nombreuses maladies infectieuses, et diminuer le risque d'épidémie. C'est un enjeu majeur de santé publique pour la protection sanitaire des populations, en particulier les plus vulnérables.

Cette semaine est un rendez-vous essentiel pour tous, professionnels de santé et citoyens, pour s'informer et vérifier son statut vaccinal. Elle est l'occasion de publier les dernières estimations de couvertures vaccinales, présenter les nouvelles recommandations vaccinales et rappeler les messages de prévention adaptés à tous les âges de la vie. En 2026, la SEV met particulièrement l'accent sur la vaccination des adolescents et des jeunes adultes. L'objectif : mieux protéger ces populations en renforçant la promotion des vaccinations contre les infections à papillomavirus humains et les méningocoques, dont les recommandations vaccinales ont récemment évolué.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

- **Vaccination des nourrissons, adolescents et jeunes adultes en Corse. Bilan de la couverture vaccinale en 2025.**

À l'occasion de la SEV, la cellule régionale Paca-Corse a publié ce lundi le bilan des couvertures vaccinales 2025 de plusieurs valences pour la Corse. Le bulletin présente des données chez :

- les nourrissons : vaccin hexavalent (diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, *Haemophilus influenzae*, hépatite B), pneumocoque, rougeole, oreillons, rubéole ; méningocoques ACWY ; méningocoques B ; rotavirus ;
- les adolescents et jeunes adultes : méningocoques ACWY ; papillomavirus humain ; diphtérie, tétanos, poliomyélite.

Pour accéder au bulletin, cliquez [ici](#).

- **Surveillance de la résistance bactérienne aux antibiotiques en soins de ville et en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Mission PRIMO. Résultats 2024.**

La mission PRIMO a pour objectif de surveiller et prévenir la résistance aux antibiotiques et les infections associées aux soins, en soins de ville et en secteur médico-social. Les données nationales 2024 de résistance aux antibiotiques en ville et en Ehpad portent sur trois espèces bactériennes d'intérêt (*Escherichia coli*, *Klebsiella pneumoniae* et *Staphylococcus aureus*).

Les proportions de résistance aux antibiotiques ont été calculées aux niveaux national et régional, notamment pour les céphalosporines de 3^e génération (C3G), les carbapénèmes et les fluoroquinolones, avec description des tendances, comparaison entre les souches sensibles et résistantes aux C3G, proportions de souches sensibles et résistantes à un ou plusieurs antibiotiques (bactéries multirésistantes) et incidence.

Des données régionales sont disponibles et la Corse présente des proportions de résistance parmi les plus élevées de France.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Partenaires

Santé publique France Paca-Corse remercie vivement tous ses partenaires pour leur collaboration et le temps consacré à la surveillance épidémiologique :

les établissements de santé, notamment les services des urgences participant au réseau OSCOUR®, l'association SOS Médecins d'Ajaccio, les médecins participant au Réseau Sentinelles, les services de réanimation sentinelles, les établissements médico-sociaux, les laboratoires de biologie médicale, le CNR des arbovirus (IRBA - Marseille), le CNR des infections respiratoires dont la grippe et le SARS-CoV-2 (Lyon), l'équipe EA7310 (antenne Corse du Réseau Sentinelles) de l'université de Corse, Météo-France, l'Insee, le CépiDc de l'Inserm, le GRADeS Paca, l'ensemble des professionnels de santé, ainsi que les équipes de Santé publique France (direction des régions, des maladies infectieuses et la direction appui, traitement et analyse de donnée).



Le point focal régional (PFR)


Alerter, signaler, déclarer

tout événement indésirable sanitaire, médico-social ou environnemental
maladies à déclaration obligatoire, épidémie
24h/24 - 7j/7

Tél 04 95 51 99 88

Fax 04 95 51 99 12

Courriel ars2a-alerte@ars.sante.fr




Participer à la surveillance et à la recherche en soins primaires

Le réseau Sentinelles est un **réseau de recherche et de veille en soins primaires** (médecine générale et pédiatrie) en France hexagonale. En partenariat avec Santé publique France, ce réseau **collecte, analyse et diffuse des données épidémiologiques fournies par des médecins Sentinelles volontaires** : plus de 1 100 médecins généralistes et une centaine de pédiatres.

Les médecins Sentinelles peuvent contribuer à diverses activités : une **surveillance continue via la déclaration hebdomadaire des cas vus en consultation** pour 9 indicateurs de santé, une **surveillance virologique des infections respiratoires aiguës** (pour identifier et caractériser les virus circulant sur le territoire) et **des oreillons**, ainsi que des **études épidémiologiques** ponctuelles.

Actuellement une dizaine de médecins généralistes et un pédiatre participent régulièrement à nos activités en Corse.

Rejoignez les médecins Sentinelles en Corse et venez renforcer la représentativité de votre région !



Si vous souhaitez vous inscrire ou avoir plus d'information, remplissez le formulaire sur le site du réseau (QR code), ou contactez l'animatrice de votre région.



Shirley MASSE
04 20 20 22 19 / 06 64 84 66 62
masse_s@univ-corse.fr
rs-animateurs@iplesp.upmc.fr

Équipe de rédaction

Clémentine CALBA, Joël DENIAU, Florian FRANKE, Guillaume HEUZE, Yasemin INAC, Jean-Luc LASALLE, Quiterie MANO, Isabelle MERTENS-RONDELART, Dr Laurence PASCAL, Lauriane RAMALLI

Rédactrice en chef : Dr Céline CASERIO-SCHÖNEMANN

Pour nous citer : Bulletin épidémiologique hebdomadaire. Édition Corse. 29 avril 2026. Saint-Maurice : Santé publique France, 10 pages, 2026.

Directrice de publication : Dr Caroline SEMAILLE

Date de publication : 29 avril 2026

Contact : presse@santepubliquefrance.fr